

**Réunion du 10 décembre 2021 relative aux salaires minima de la branche du Textile.**

Dans une économie qui se veut de plus en plus proche du consommateur, de plus en plus soucieuse du respect de l'environnement en favorisant le recyclage et qui permet à travers un plan de relance gouvernemental et européen, l'obtention d'aides à la relocalisation et au consommer mieux, nous souhaitons, nous représentants des salariés de la Branche du Textile, que soit relancée la roue du cercle vertueux des salaires minima de la Branche.

Nous sommes conscients qu'après une remise à niveau des salaires minima il y a quelques mois, une nouvelle difficulté arrive, liée à une très forte inflation et qui de fait a conduit à une augmentation automatique du SMIC. Impactant tout aussi automatiquement la grille des salaires de la Branche.

**Le coût de la vie explose !**

Comme vous, nous constatons et subissons, l'augmentation des prix du gaz, du carburant, de l'électricité. Notre inquiétude ne s'arrête pas là ! Les prévisions d'une forte augmentation des prix des denrées alimentaires est déjà actée avec : +4% par mois dès janvier 2022 d'après le groupe E. Leclerc. Les prévisions des spécialistes sont à l'unisson. Le prix des pâtes a déjà augmenté de 15%. D'après l'INSEE, l'inflation sur 1 an a atteint 2,8% en novembre.

**Certaines familles devront-elles faire le sacrifice de ne pas manger pour se chauffer...**

Nous tenons une fois de plus à vous réaffirmer que nos revendications s'inscrivent toujours dans une démarche de dynamisation de la Branche Textile. Il nous semble plus que jamais judicieux que dans cette période de transition des emplois et des métiers, la filière soit mise en situation d'attractivité pour les talents qui aideront et permettront de réindustrialiser la filière en France.

Considérant que des négociations vont s'ouvrir sur la grille des salaires minima par ailleurs, nous revendiquons une augmentation des minima conventionnels égale pour tous les niveaux et toutes les positions. Le tassement subi lors de la dernière négociation ne saurait être aggravé.

**La Fédéchimie Force Ouvrière revendique donc :**

- Une augmentation des salaires minima de branche de 4,0%, 2,8 liées à l'augmentation automatique du SMIC et 1.2% pour aider au pouvoir d'achat de l'économie réelle et re dynamiser l'emploi dans la branche. Nous revendiquons une mise en application au 1er janvier 2022.
- Afin de rendre la branche plus attractive, nous demandons l'augmentation du nombre de jours de congés pour ancienneté, ainsi nous aurions :
  - 1 jour pour 10 ans d'ancienneté,
  - 2 jours pour 15 ans d'ancienneté,
  - 3 jours pour 20 ans d'ancienneté
  - 4 jours pour 25 ans d'ancienneté
  - 5 jours pour 30 ans d'ancienneté
- L'ouverture de négociations dans l'année sur le thème de la Prévoyance pour tous les salariés avec une amélioration des prestations et notamment sur la maladie et son taux de couverture.
- La mise en place d'une prime dite d'équipe, valorisée à 20% du salaire pour les postes de jour et à 40% de salaire pour les postes de nuit.
- La prise en compte du délai de carence pour maladie et son paiement intégral comme temps de travail effectif et ce, afin d'éviter que des salariés ne viennent travailler contraints en contaminant tous ceux qu'ils croisent, même si cela peut ne pas paraître ainsi, il s'agit bien en fait d'un gain de productivité considérable pour l'entreprise.
- La mise en place de 3 jours d'absence par an, payés comme temps de travail pour enfant malade par salarié.



Cette grille provisoire tient compte de la proratisation à 152,25h du SMIC qui est calculé sur la base de 151.67h. Vous pouvez ainsi voir l'impact sur les premiers niveaux qui se retrouvent maintenant au SMIC. Nous allons dans la première quinzaine de janvier 2022 débiter la négociation des salaires minima sur les bases de nos revendications. Nous avons d'ailleurs été rejoints sur celles-ci par les autres organisations syndicales.

**Rappel : SMIC au 1<sup>er</sup> octobre 2021 pour 151.67h/mois, 1589.47€**

**Barème des rémunérations minima mensuelles**

**Garanties au 1<sup>er</sup> octobre 2021**

	<b>Niveau</b>	<b>Rémunération minimale mensuelle brute (152.25h/mois)</b>
<b>Ouvriers et employés</b>	<b>Niveau 1</b>	<b>1 595.58 €</b>
	<b>Niveau 2</b>	
	. Echelon 1 :	<b>1 595.58 €</b>
	. Echelon 2 :	<b>1 595.58 €</b>
	. Echelon 3 :	<b>1 595.58 €</b>
	<b>Niveau 3</b>	<b>1 595.58 €</b>
	. Echelon 1 :	<b>1 595.58 €</b>
	. Echelon 2 :	<b>1 595.58 €</b>
	. Echelon 3 :	
	<b>Niveau 4</b>	
	. Echelon 1 :	1 597 €
	. Echelon 2 :	1 650 €
	. Echelon 3 :	1 720 €
<b>Techniciens et agents de maîtrise</b>	<b>Niveau 5</b>	
	. Echelon 1 :	1 725 €
	. Echelon 2 :	1 770 €
	. Echelon 3 :	1 895 €
	<b>Niveau 6</b>	
	. Echelon 1 :	1 905 €
	. Echelon 2 :	2 000 €
	. Echelon 3 :	2 160 €
<b>Ingénieurs et cadres</b>	<b>Position I :</b>	
	. Echelon 1 :	2 100 €
	. Echelon 2 :	2 415 €
	<b>Position II :</b>	2 925 €
	<b>Position III :</b>	3 550 €
	<b>Position IV :</b>	4 175 €

**ORGANE DE LA FÉDÉCHIMIE C.G.T.F.O.**

**ATOME - CAOUTCHOUC - CHIMIE - CUIRS & PEAUX - PÉTROLE - PLASTIQUES - TEXTILE - VERRE**

**60, RUE VERGNIAUD 75640 PARIS CEDEX 13 - ☎ : 01 45 80 14 90**

Email : [secretariat@fedechimie-fo.fr](mailto:secretariat@fedechimie-fo.fr) - <http://www.fedechimie-fo.fr>